

HONG KONG

Les déclarations du ministre chinois des Affaires étrangères sur les manifestations silencieuses de "l'après 1997" constituent une provocation

Index AI : ASA 17/93/96

Pour diffusion immédiate

Amnesty International a déclaré, vendredi 18 octobre 1996, que les avertissements de personnalités chinoises de haut niveau visant les activités en faveur de la démocratie à Hong Kong revêtaient un caractère provocateur. Ces déclarations semblent avoir pour objectif d'évaluer l'intérêt que la communauté internationale porte à la situation des droits de l'homme à Hong Kong après que cette colonie britannique sera revenue à la Chine.

Le ministre des Affaires étrangères et vice-premier ministre Qian Qichen a semblé exclure toute manifestation politique à Hong Kong dans le futur. Il a également annoncé des restrictions à la liberté de presse après le retour de Hong Kong sous la domination chinoise, le 1^{er} juillet 1997. Qian Qichen a tenu ces propos deux jours après que les autorités chinoises eurent annoncé leur volonté de mettre fin à la fuite "illégal" de dissidents chinois passant par Hong Kong.

« En annonçant, plus clairement qu'elles ne l'avaient jamais fait à ce jour, qu'elles ne toléreront pas que le massacre de Beijing (Pékin) soit commémoré à Hong Kong, les autorités chinoises semblent bien se livrer à des manœuvres d'intimidation », a souligné l'Organisation.

« Ces déclarations semblent avoir un but précis : mettre à l'épreuve la résolution des habitants de Hong Kong de protéger leur droit et vérifier jusqu'à quel point la communauté internationale est prête à les soutenir dans cette démarche. La possibilité pour les habitants de Hong Kong d'organiser des rassemblements pacifiques jouera le rôle d'indicateur, révélant la confiance que l'on peut avoir dans les dispositions prises pour la transition et dans les promesses d'un « haut degré d'autonomie » contenues dans la Loi fondamentale », a ajouté Amnesty International.

Le 16 octobre, Qian Qichen a déclaré à la revue Asian Wall Street Journal qu'après le 1^{er} juillet 1997 « Hong Kong ne devrait se livrer à aucune activité politique s'immisçant directement dans les affaires du reste de la Chine ». Il a ajouté que les médias de Hong Kong devraient éviter de propager des « rumeurs ou des mensonges » et de se faire l'écho « d'attaques personnelles visant des dirigeants chinois ». Lors d'une réunion d'information tenue le 17 octobre, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Shen Guofang a réitéré cette mise en garde en affirmant que « la population de Hong Kong ne devrait pas s'ingérer dans les affaires de la Chine continentale en organisant des activités politiques mettant en cause des questions relevant de la politique intérieure du pays ».

Qian Qichen, qui préside le Comité préparatoire de la "région administrative spéciale" de Hong Kong, ne pouvait pas ignorer la réaction que de tels propos susciteraient à Hong Kong.

« Il semblerait, d'après ces déclarations, que Beijing ait décidé de durcir sa politique en matière de droits de l'homme et de restreindre l'autonomie dont bénéficiait Hong Kong dans ce domaine », a commenté l'Organisation.

Les propos de Qian Qichen auront pour effet, à Hong Kong, de conduire un plus grand nombre de personnes à se prononcer sur les prises de position de Beijing. L'attitude que les personnalités du territoire adopteront publiquement face aux déclarations de Qian Qichen aura sans aucun doute des répercussions sur l'avenir de leur carrière politique.

Cette initiative vise également à évaluer l'intérêt que porte la communauté internationale à la situation des droits de l'homme à Hong Kong. Le 23 octobre, le Comité des droits de l'homme des

Nations unies examinera le rapport que le gouvernement du Royaume-Uni présentera au nom du gouvernement de Hong Kong au sujet des mesures prises sur le territoire pour renforcer les garanties en matière de droits fondamentaux. Amnesty International estime depuis longtemps que ces garanties sont insuffisantes. La Chine n'a toujours pas indiqué si elle accepterait que des rapports soient présentés à l'avenir devant ce Comité des Nations unies.

À ce jour, il semble que très peu de gouvernements aient fait part directement au ministère chinois des Affaires étrangères de leur volonté de voir les droits de l'homme défendus et promus dans la future "région administrative spéciale" de Hong Kong. Bien que certains gouvernements aient, au fil des années, discrètement accordé l'asile politique à des dissidents chinois, ils ne semblent pas avoir exprimé de préoccupations officielles en ce qui concerne Hong Kong.

« Avec la rétrocession de Hong Kong, la Chine se voit offrir une occasion importante de montrer au monde entier qu'elle souhaite réellement améliorer la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens chinois, a souligné Amnesty International. La communauté internationale a intérêt à ce que la transformation du territoire de Hong Kong en "région administrative spéciale" aux termes de la Constitution chinoise se déroule sans incident et conduise à un renforcement des garanties en matière de droits de l'homme ; dans ce contexte, le gouvernement chinois doit prendre ses responsabilités. ».

Amnesty International craint que des déclarations telles que celle de Qian Qichen n'aient à long terme un effet préjudiciable sur le respect des droits fondamentaux dans la "région administrative spéciale" et que, par conséquent, les militants des droits de l'homme et d'autres personnes n'y soient en danger.

C'est pourquoi l'Organisation demande au gouvernement de la République populaire de Chine d'affirmer de nouveau sans équivoque qu'il respectera le haut degré d'autonomie qu'il s'est engagé à accorder à la région administrative spéciale de Hong Kong. Elle l'exhorte également à veiller à ce que les orientations politiques et les mesures concrètes qu'il mettra en œuvre sur le territoire répondent à la nécessité de défendre et promouvoir tous les droits fondamentaux. Enfin, elle prie instamment la Chine de s'engager à respecter toutes les obligations internationales qui sont celles de Hong Kong en matière de droits de l'homme.

Amnesty International lance également un appel aux personnalités de Hong Kong concernées, et en particulier aux candidats au poste de dirigeant de la "région administrative spéciale" et aux membres du comité préparatoire et du comité de sélection, pour qu'ils s'engagent publiquement à promouvoir et protéger tous les droits fondamentaux, y compris le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique l